

PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration de la **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE (Énercycle)** tenue dans les bureaux administratifs d'Énercycle (390, boulevard de la Gabelle), **le vendredi, dix-septième jour du mois d'avril deux mille vingt-six (17 avril 2026), DIX HEURES (10 H 00)**, à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Lévesque, Représentant de la Ville de Shawinigan
Monsieur Claude Boulanger, Représentant de la MRC de Maskinongé
Monsieur Luc Dostaler, Représentant de la MRC des Chenaux
Monsieur Éric Blouin, Représentant de la MRC de Mékinac
Monsieur Jocelyn Isabelle, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé
Monsieur Pierre-Luc Fortin, substitut du Représentant de la Ville de Trois-Rivières
Monsieur Yvon Sauvageau, substitut du Représentant d'office de la MRC des Chenaux

QUORUM

Formant quorum, sous la présidence de **Luc Dostaler**, Président et Représentant de la MRC des Chenaux.

Rés.: 2026-04-6054

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **MONSIEUR JOCELYN ISABELLE**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR YVES LÉVESQUE**, Représentant de la Ville de Shawinigan, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente session avec l'ajout du point suivant :

- Mandat à l'administration afférent à la préparation d'un règlement portant sur la rémunération des élus :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2026
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 avril 2026
6. Approbation des directives et des ordres de changement
7. Changement(s) lié(s) aux ressources humaines
8. Travaux électriques afférent à l'installation d'un nouveau dôme d'opérations (DDP-2025-432)
9. Remplacement de l'éclairage intérieur du 400, boulevard de la Gabelle (DDP-2026-440)
10. Fourniture de géomembrane en PEHD pour le recouvrement de la cellule 6, phase 1 (DDP-2026-461)

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

11. Surveillance de bureau et de chantier pour la construction de PPC-7 (DDP-2026-465)
12. Travaux civils afférents à l'installation d'un nouveau dôme d'opérations (OS-998)
13. Fourniture et livraison de vêtements de travail pour Énercycle (OS-1006)
14. Mandat à l'administration afférent à la préparation d'un règlement portant sur la rémunération des élus
15. Mandat à l'administration afférent à la préparation d'un règlement portant sur la rémunération des élus
16. Période de questions
17. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2026-04-6055

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE DU
20 MARS 2026**

Il est proposé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR ÉRIC BLOUIN**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration d'Énercycle tenue le 20 mars 2026.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2026-04-6056

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 10 avril 2026**

Il est proposé par **MONSIEUR ÉRIC BLOUIN**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR JOCELYN ISABELLE**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du conseil d'administration d'Énercycle tenue le 10 avril 2026.

Adoptée à l'unanimité

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

Rés.: 2026-04-6057 APPROBATION DES DIRECTIVES ET DES ORDRES DE CHANGEMENT

Il est proposé par **MONSIEUR YVON SAUVAGEAU**, substitut du Représentant d’office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu d’approuver les travaux supplémentaires, les directives de changement, les ordres de changement et les dépenses afférentes indiqués à la liste des directives et des ordres de changement jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l’unanimité

Rés.: 2026-04-6058 CHANGEMENT(S) LIÉ(S) AUX RESSOURCES HUMAINES

Il est proposé par **MONSIEUR ÉRIC BLOUIN**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR JOCELYN ISABELLE**, Représentant d’office de la MRC de Maskinongé, et résolu d’approuver la liste de changement(s) lié(s) aux ressources humaines pour le mois d’avril 2026, telle que signée par monsieur Stéphane Lemire, directeur des affaires juridiques et greffier.

Adoptée à l’unanimité

Rés.: 2026-04-6059 TRAVAUX ÉLECTRIQUES AFFÉRENTS À L’INSTALLATION D’UN NOUVEAU DÔME D’OPÉRATIONS (DDP-2025-432)

ATTENDU les prix soumis suite à une demande de prix pour des travaux électriques afférents à l’installation d’un nouveau dôme d’opérations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR ÉRIC BLOUIN**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu d’octroyer le contrat DDP-2025-432 à l’entreprise M. Trottier électricité, selon les termes et conditions prévus à la demande de prix.

Adoptée à l’unanimité

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

Rés.: 2026-04-6060

**REMPLACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE INTÉRIEUR DU 400,
BOULEVARD DE LA GABELLE (DDP-2026-440)**

ATTENDU les prix soumis suite à une demande de prix pour le remplacement de l'éclairage intérieur du 400, boulevard de la Gabelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR JOCELYN ISABELLE**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR YVON SAUVAGEAU**, substitut du Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu d'octroyer le contrat DDP-2026-440, à l'entreprise Val-Mauricie électrique inc, selon les termes et conditions prévus à la demande de prix.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2026-04-6061

**FOURNITURE DE GÉOMEMBRANE EN PEHD POUR LE
RECOUVREMENT DE LA CELLULE 6, PHASE 1 (DDP-2026-
461)**

ATTENDU les prix soumis suite à une demande de prix pour la fourniture de géomembrane en PEHD pour le recouvrement de la cellule 6, phase 1;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR JOCELYN ISABELLE**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR ÉRIC BLOUIN**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'octroyer le contrat DDP-2026-461, à l'entreprise FC Géosynthétiques inc., selon les termes et conditions prévus à la demande de prix.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2026-04-6062

**SURVEILLANCE DE BUREAU ET DE CHANTIER POUR LA
CONSTRUCTION DE PPC-7 (DDP-2026-465)**

ATTENDU les prix soumis suite à une demande de prix pour la surveillance de bureau et de chantier pour la construction de PPC-7;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR YVES LÉVESQUE**, Représentant de la Ville de Shawinigan, appuyé par **MONSIEUR YVON SAUVAGEAU**, substitut du Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu d'octroyer, sous réserve de l'approbation préalable du règlement d'emprunt afférent, le contrat DDP-2026-465, à l'entreprise Groupe Alphard, selon les termes et conditions prévus à la demande de prix.

Adoptée à l'unanimité

PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

Rés.: 2026-04-6063 **TRAVAUX CIVILS AFFÉRENTS À L’INSTALLATION D’UN
NOUVEAU DÔME D’OPÉRATIONS (OS-998)**

ATTENDU les prix soumis suite à un appel d’offres pour les travaux civils afférents à l’installation d’un dôme d’opération :

Entreprises	Prix (taxes en sus)
Groupe FJH Construction inc.	712 602,00\$
Groupe Thorco inc.	665 636,00\$
Les Équipements Martel inc.	758 405,00\$
Les Entreprises Carl Marchand	705 695,00\$
Groupco Construction inc.	654 800,00\$
Les Entreprises BCI	638 190,94\$
Groupe SW	769 000,00\$
Construction et Pavage Boisvert	676 770,00\$

ATTENDU l’analyse et les recommandations de l’administration

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR ÉRIC BLOUIN**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR JOCELYN ISABELLE**, Représentant d’office de la MRC de Maskinongé, et résolu d’octroyer le contrat OS-998, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises BCI, selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l’unanimité

Rés.: 2026-04-6064 **FOURNITURE ET LIVRAISON DE VÊTEMENTS DE
TRAVAIL POUR ÉNERGYCYCLE (OS-1006)**

ATTENDU les soumissions reçues suite à un appel d’offres pour la fourniture et livraison de vêtements de travail pour Énergycycle;

ATTENDU que les soumissionnaires suivants ont obtenu les pointages ici-bas suite à l’application, par le comité de sélection, du système de pondération et d’évaluation des offres prévu au devis :

Soumissionnaire	Rang après l’application du système
Gestion Vinema	1
Broderie Desing	2
Chaussures Belmont	3
Sécurité Plus Mode	Non conforme

ATTENDU l’analyse et les recommandations de l’administration

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR PIERRE-LUC FORTIN**, substitut du Représentant de la Ville de Trois-Rivières, appuyé par **MONSIEUR ÉRIC BLOUIN**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d’octroyer le contrat OS-1006 au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur rang soit, Gestion Vinema, selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l’unanimité

Proposition

MANDAT À L’ADMINISTRATION AFFÉRENT À LA PRÉPARATION D’UN RÈGLEMENT PORTANT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Il est proposé par **MONSIEUR YVES LÉVESQUES**, Représentant de la Ville de Shawinigan, appuyé par **MONSIEUR PIERRE-LUC FORTIN**, substitut du Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu de mandater l’administration pour préparer un règlement portant sur la rémunération des élus inspiré des recommandations incluses dans la résolution numéro 181-07-04-26 adopté par la Ville de Shawinigan, le 7 avril 2026.

Le vote est demandé et le président appelle le vote.

Ont voté en faveur : Yvon Sauvageau, Yves Lévesque et Pierre-Luc Fortin.

Ont voté contre : Éric Blouin, Jocelyn Isabelle, Luc Dostaler et Claude Boulanger.

Les décisions du conseil d’administration étant prises à la double majorité des voix de classes « A » et des voix de classe « B », la présente proposition est donc rejetée.

Rejetée

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

Proposition

**MANDAT À L'ADMINISTRATION AFFÉRENT À LA
PRÉPARATION D'UN RÈGLEMENT PORTANT SUR LA
RÉMUNÉRATION DES ÉLUS**

L'adoption d'une résolution portant sur l'objet en rubrique est proposé par **MONSIEUR PIERRE-LUC FORTIN**, substitut du Représentant de la Ville de Trois-Rivières et cette proposition est appuyé par **MONSIEUR YVES LÉVESQUE**, Représentant de la Ville de Shawinigan :

ATTENDU que la rémunération actuelle du président du conseil d'administration d'Énercycle s'élève à un peu plus de 63 000 \$ annuellement ;

ATTENDU que la proposition de Shawinigan vise à ramener cette rémunération à un niveau d'environ 21 000 \$, correspondant au niveau 3 de la grille des sociétés d'État du gouvernement du Québec ;

ATTENDU que ces deux positions traduisent des préoccupations légitimes, soit d'une part la reconnaissance des responsabilités liées à la fonction, et d'autre part la nécessité d'assurer une saine gestion des fonds publics ;

ATTENDU que la recherche d'un équilibre entre ces deux objectifs apparaît souhaitable afin de maintenir la crédibilité, l'acceptabilité et la stabilité de la gouvernance de l'organisation ;

ATTENDU que l'établissement d'un point médian entre les différentes propositions constitue une approche raisonnable et équitable dans un contexte intermunicipal ;

ATTENDU que cette approche vise à assurer un équilibre entre la reconnaissance des responsabilités de la fonction et les attentes en matière de rigueur dans l'utilisation des fonds publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est recommandé de réviser la rémunération du président de son conseil d'administration ;

Il est également recommandé que cette rémunération soit établie à 42 000 \$ annuellement, correspondant à une position mitoyenne entre les scénarios actuellement envisagés.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

Le vote est demandé et le président appelle le vote.

Ont voté en faveur : Yvon Sauvageau, Yves Lévesque et Pierre-Luc Fortin.

Ont voté contre : Éric Blouin, Jocelyn Isabelle, Luc Dostaler et Claude Boulanger.

Les décisions du conseil d'administration étant prises à la double majorité des voix de classes « A » et des voix de classes « B », la présente proposition est donc rejetée.

Rejetée

Rés.: 2026-04-6065

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par **MONSIEUR ÉRIC BLOUIN**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR JOCELYN ISABELLE**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu de lever l'assemblée à dix heures quarante-cinq (10h45).

Adoptée à l'unanimité

Signé par :

E9F247B404DF4FF...

SECRÉTAIRE

Directives et ordres de changement
Avril 2026

Appel d’offres	Fournisseur	Directives et ordres de changement	Détails	Montant original du contrat	Montant supplémentaire ou crédit (\$ - taxes en sus)
OS-995, Rénovation du bâtiment – Écocentre de Trois-Rivières- Ouest	Groupe Pro-B inc	DC-M02	Le changement consiste en l'ajout d'un nouveau ventilateur de salle de bain au plafond suspendu et compatible avec la commande par interrupteur.	129 493,19\$	844,80\$
DDP-2025-436, Chaudière de location pour l’usine de traitement des eaux	Combustion Expert inc.	DC-01	Le changement consiste en des frais supplémentaires pour la location de la chaudière.	44 818,00\$	44 172,00\$
OS-994, Travaux civils pour gestion de l’eau de pluie – Écocentre de Trois-Rivières-Ouest	Groupco construction inc.	DC-C06	Le changement consiste en l'annulation de l'installation du drain de 150mm dans la tranchée existante, le repositionnement des regards-puisards et des conduites dans la tranchée drainante, l'ajustement de la longueur de la conduite pluviale, l'ajout d'isolant au-dessus de la conduite pluviale, la réduction de la hauteur du regard-puisard, l'ajout d'isolant de type HI-60 au-dessus de la pierre nette et de chaque côté du regard sur au moins 1,22m de largeur, l'ajout du détail de protection des conduites contre le gel et la modification du détail de pavage.	152 750,00\$	59 956,00\$